

Déclaration liminaire à l'audio du 21 avril 2020

des représentants Solidaires Finances Publiques DISI IDF

L'Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés au titre de la période d'urgence sanitaire est parue au JORF ce 16 avril 2020.

Nous, représentants Solidaires Finances Publiques, dénonçons ce qui apparaît très clairement comme une félonie à l'encontre des agents de la fonction publique et dont la logique sous-jacente de ce texte est à rapprocher des déclarations péremptoires du Medef qui n'a eu de cesse de remettre en cause le temps de travail et des droits sociaux.

Même si nous n'avons jamais été dupes des nombreux discours gouvernementaux encensant depuis plus d'un mois la fonction publique et ses agents, c'est un coup de couteau envers ces mêmes agents qui subissent déjà une position imposée et forte de contraintes, des conditions de travail dégradées dans le cadre du plan de continuité de l'activité subi ou restant en attente d'être à leur tour mobilisés dans le cadre de ce même PCA.

Car, quelle que soit leur situation, les agent.es l'ont toutes et tous subi. Or cette ordonnance les rend en quelque sorte responsables de cette situation et vise à les culpabiliser, pour mieux les sanctionner. En gros, paye ton confinement, paye tes ASA, paye ton télétravail !

C'est donc la fonction publique qui paiera collectivement la logique libérale mise à l'oeuvre en ces temps de reprise en main du pays, cette offensive qui prépare les jours heureux d'une poignée et qui se met en place malgré les déclarations de bons sentiments.

C'est aussi une double peine pour les collègues qui ont été mis dans une position administrative, ASA ou télétravail, non choisie... et qui ont déjà subis plus d'un mois d'isolement, de conditions de travail désastreuses et très souvent, trop souvent, d'anxiété forte au vu de la situation sanitaire exceptionnelle.

De plus, cette ordonnance est en tout premier lieu une remise en cause de l'Instruction Générale Harmonisée sur le Temps de Travail à la DGFIP, qui ne prévoit à aucun moment qu'une autorisation d'absence soit compensée par la pose de jours RTT ou de congés.

Solidaires Finances Publiques demande d'ores et déjà que cette ordonnance ne soit, tout simplement et en tout bon sens, pas appliquée dans notre direction.

Par ailleurs, nous réaffirmons que Solidaires Finances Publiques est opposée à toute reprise en présentiel des agents dès lors que toutes les conditions sanitaires requises pour assurer la santé des agents ne sont pas réunies.

De plus, vous trouverez ci-dessous, Monsieur le Directeur, les points que nous vous soumettons et pour lesquels nous souhaitons avoir des réponses lors de l'audio de ce jour :

Remboursement des frais concernant les repas des agents sur site :

- merci d'avance de nous confirmer qu'une communication a été faite à l'ensemble des agents concernant le remboursement forfaitaire des frais pour la période du 17 mars au 17 avril, et la façon de procéder effectivement.
- après le 17 avril, il est mentionné que les frais pour les repas seront remboursés sur justificatif. Qu'est il attendu comme justificatif par la DISI IDF ?

CID :

s'agissant du matériel de protection fourni aux CID, qui est en charge de son inventaire et réassort afin que les agents aient toujours à disposition des masques, gel hydroalcooliques, gants, lingettes désinfectantes, etc...

Arrivée des inspecteurs stagiaires (PSE, Analystes) :

pouvez-vous nous confirmer la date de leur arrivée dans les Esi ?
comme chacun le sait, trouver un logement en IDF est des plus difficiles et coûteux ; qu'est il prévu pour ces inspecteurs stagiaires qui n'ont pas pu effectuer de démarches de recherche de logements du fait du confinement imposé ?

Agents travaillant sur site :

les agents travaillant sur site et se déplaçant en transports en communs ont-ils tous des masques fournis par l'administration pour ce faire ?

Report des 5 jours maxi de 2019 :

une communication a t'elle été faite par la Disi à l'ensemble des agents afin de les informer de leurs droits concernant ces jours de report ? Et si non, peut on espérer qu'une communication soit faite à l'ensemble des agents ?

Situation des effectifs :

sur le document fourni par la disi concernant la situation des effectifs, pouvez-vous nous commenter le différentiel des ces derniers jours concernant le nombre d'agents équipés en télétravail et nombre d'agents en AA ? Et merci d'avance de nous préciser si de nouveaux services ou sites sont passés dans le PCA depuis le 15 avril ?

Les représentants Solidaires Finances Publiques de la DISI IDF vous remercient par avance pour toutes vos réponses